

Alain Le Dosseur, Président de CINOV Languedoc Roussillon, organise le 20 novembre 2013, à Montpellier (34), en partenariat avec la CLCV, ECOPHON et Association QUALITEL, une conférence sur le thème du certificat de prise en compte de la réglementation acoustique dans les logements.



Alain Le Dosseur, Président de CINOV Languedoc Roussillon, organise le 20 novembre 2013, à Montpellier (34), en partenariat avec la CLCV, ECOPHON et Association QUALITEL, une conférence sur le thème du certificat de prise en compte de la réglementation acoustique dans les logements.

Programme

Introduction au débat et présentation des intervenants

Alain LE DOSSEUR, Président de CINOV Languedoc-Roussillon

Positionnement législatif du texte

Michel GAUTIER, Directeur adjoint de la DREAL Languedoc Roussillon

Comment rédiger le certificat ?

Frédéric LAFAGE, Président d'honneur de CINOV GIAC et membre du Conseil National du Bruit

Le point de vue des consommateurs

Simone BASCOUL, Présidente régionale de la CLCV

Le point de vue de l'assureur

Vincent PAYEN, Directeur du cabinet d'assurance MONTMIRAIL

Le certificat, une garantie de qualité

Philippe HARIGNORDOQUY, Directeur régions sud QUALITEL/CERQUAL

"Nouveau et obligatoire : le certificat de prise en compte de la réglementation acoustique dans les logements" - Mercredi 20 Novembre de 14h30 à 17h30 - Maison des Professions Libérales
285 rue Alfred Nobel - 34000 Montpellier

Inscription gratuite et obligatoire avant le 15 novembre : https://docs.google.com/forms/d/1DfWwELZs2cAnsd0Do2_zQ_6NtFKVGhuPhXmExU1A6cs/viewform

Contact : CINOV Languedoc-Roussillon +33(0) 9 71 25 64 00 - languedocroussillon@cinov.fr